

27 mars 2026

14h30 → 17h30 | Palais Universitaire | salle 37  
Campus Historique, Strasbourg

# L'État exégète

Séminaire

## L'État laïque et les confessions religieuses.

Programme Religis

Institut thématique interdisciplinaire

HISAAR

Université

de Strasbourg

## Sémiotique ou exégèse ?

Lien ↘  
d'accès  
à distance



Modératrice  
Claire Placial  
Université de Lorraine

Intervenant  
Philippe Büttgen  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

# L'État exégète

## *L'État laïque et les confessions religieuses. Sémiotique ou exégèse ?*

Par « État exégète », on entend ici le phénomène par lequel un pouvoir étatique s'arroge l'autorité de fixer la juste interprétation du fait religieux. Dans le cadre du long processus de sécularisation européen, les traditions religieuses tendent à être réduites à des textes. Ceux-ci sont alors soumis à l'interprétation d'un principe étatique séculier, lequel se confère un pouvoir absolu et donc sacralisé.

La mise en lumière de cette notion s'appuie sur le constat que cette prétention normative, loin d'être un accident isolé dans les relations entre pouvoirs étatiques et institutions religieuses, manifeste au contraire – dans les sociétés chrétiennes et post-chrétiennes – une dialectique non résolue entre politique et religion. Le terme « religion » est ici compris dans son acception culturelle chrétienne, même lorsqu'il s'applique à d'autres traditions, du fait de l'invention européenne moderne de cette notion et de son application extensive.

Il s'agira d'examiner des moments marquants, des cas emblématiques et des enjeux théoriques liés à l'émergence d'un pouvoir politique visant à fixer l'orientation religieuse de l'État : définir la juste interprétation des Écritures, encadrer le clergé et régler la production intellectuelle.

Un moment clé de cette histoire européenne est l'affirmation, au XII<sup>e</sup> siècle, de l'indépendance et de la suprématie pontificale face aux pouvoirs séculiers. Cette affirmation s'est accompagnée d'innovations gouvernementales telles que le développement du droit canonique comme système juridique autonome, l'institution de l'Église comme entité politique corporative, l'élévation de l'autorité spirituelle au-dessus du pouvoir temporel, et la consolidation de cette autorité sous l'égide du pape. Selon Harold Berman (1983), ces processus ont conduit à la naissance de l'État occidental moderne, dont le premier modèle fut paradoxalement l'Église elle-même. C'est ainsi que le christianisme s'est transformé en un « programme politique et juridique », et le droit canonique, en instrument

d'unité entre l'État et l'Église et de réforme du monde. Cette perspective culmine dans ce qu'Alain Tallon appelle la création d'une « monarchie évangélique, chargée de faire revenir le règne du Christ dans l'Église et dans l'État, et d'un roi prophète dont la proximité personnelle avec le Seigneur est équivalente à celle du Baptiste ou des apôtres » (Tallon 2010).

Le pouvoir exégétique de l'État s'affirme pleinement après la crise profonde des guerres de religion, qui suscite chez les élites une exigence de tolérance et une volonté de rationaliser – donc de dédogmatiser – le religieux. L'analyse portera ensuite sur certains moments clés du gallicanisme royal : sa formulation moderne après l'échec du concile de Pise, les projets d'hégémonie entre le Concordat de Bologne et les tentatives ambiguës, puis avortées, de réforme monarchique mystique à Meaux. Les guerres de religion et la révocation de l'Édit de Nantes seront également relues sous cet angle. Une attention particulière sera portée à la confrontation dialectique entre le modèle français et le « magnétisme symbolique » de la figure pontificale, laquelle incarne progressivement une volonté universelle de puissance et une prétention absolue à la vérité et au gouvernement sacré et temporel. Elle devient le *caput* récapitulatif non seulement de l'histoire hébraïque (Moïse, Josué, David, Salomon) mais aussi de l'histoire classique (Alexandre, Romulus, les héros de la République romaine, Scipion, Cicéron, César, Auguste) – ce que Paolo Prodi a désigné comme le premier modèle de pouvoir étatique moderne (Lettieri 2023).

Le projet, géré ensemble par l'ITI HiSAAR (Institut Thématique Interdisciplinaire « Histoire Sociologie Archéologie Anthropologie des Religions »), axe 1 action 7, « Textes intertextualité tradition », et par le projet ANR ReligiS-France 2030 WP 4.2. « Discours textes et médias », s'inspire aussi de la perspective théorique de Michel de Certeau (1975), selon qui la constitution de la France moderne s'opère par la « normalisation » d'une « société d'ordres autour du foyer royal qui lui fournit à la fois son centre, et, tel un miroir, la possibilité de se représenter elle-même », par la reprise des structures religieuses sous un autre régime. Certeau insiste non sur l'imposition d'une nouvelle idéologie, mais sur des pratiques qui instituent une nouvelle moralité publique. Dans ce contexte, « le "système" chrétien, affaibli, se transforme en théâtre sacré du système qui lui succède ».

📄 **Lien d'accès à distance sur BBB**

<https://bbb.unistra.fr/rooms/d8a-agx-4pc-uri/join>